

234^e SESSION EN RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE
7 NOVEMBRE - 8 DÉCEMBRE 2023
CORSE GRAND EST HAUTS-
DE-FRANCE ÎLE-DE-FRANCE
NORMANDIE NOUVELLE-AQUITAINE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE
LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SESSION EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

| OUVERTURE | Semaine 1 | Semaine 2 | Semaine 3 | Semaine 4 |
|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------|
| 07 NOV | 07-10 NOV | 14-17 NOV | 28-1^{er} NOV | 05-08 DÉC |
| CLERMONT-FERRAND | CLERMONT-FERRAND | ROANNE (internat) | CHAMBÉRY | LYON |

CLÔTURE : 8 DÉCEMBRE 2023 LYON

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

Secteur privé : 1 600 €

Secteur public : 1 200 € (y compris élus, agents publics, militaires, universitaires, relais d'opinion, journalistes)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région"

Pour plus d'informations, contact : sr@ihedn.fr

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional ;
- Le suivi de la session confère le titre d'auditeur.

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers des trois armées et de la Gendarmerie, du grade minimum de lieutenant-colonel ou équivalent ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.